

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 14 novembre 2022 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur des demandes d'usages conditionnels pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes d'usages conditionnels décrites ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville

ADRESSES CIVIQUES : 391-399, avenue Saint-Laurent – Matricule : 4724-31-9802;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 072 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 afin d'autoriser un nombre maximal de logements supérieur à celui actuellement permis par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et à la grille des usages pour la zone CV1 pour le groupe 4.2 résidentiel, usage C.1 - Habitations multifamiliales isolées :

- Nombre maximal de logements par bâtiment autorisé : 3
- Nombre maximal de logements par bâtiment demandé : 5

ADRESSE CIVIQUE : 430, avenue Saint-Laurent – Matricule : 4724-31-4352;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 292 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 pour autoriser le changement d'usage du bâtiment existant situé au 430, avenue Saint-Laurent en résidence unifamiliale à structure isolée (A.1), lequel usage n'est autorisé par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et à la grille des usages pour la zone CV1, que le long des avenues Sainte-Élisabeth et Sainte-Marie :

- Localisation de l'usage résidentiel unifamilial autorisée : avenues Sainte-Élisabeth et Sainte-Marie
- Localisation de l'usage résidentiel unifamilial demandée : avenue Saint-Laurent

ADRESSE CIVIQUE : 121, rang de la Petite-Rivière – Matricule : 4723-18-8174;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 019 476 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 afin d'autoriser un nombre maximal de logements supérieur à celui actuellement permis par l'usage C.1 - Habitations multifamiliales isolées, faisant partie de la catégorie d'usage du groupe résidentiel, lequel ne respecte pas le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone R50 :

- Nombre maximal de logements par bâtiment autorisé : 15
- Nombre maximal de logements par bâtiment demandé : 28

Fait et signé à Louiseville
Ce 19^e jour du mois d'octobre 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière